



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA
RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 19 juin 2024 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Gariépy Isabelle	Malouin Claudine
Bérubé Gabriella	Gaudreau Mélanie	Ménard Julie
Bouthillier Myriam	Gauthier Evelyne	Morin Yvane
Brossoit Kathleen	Lagacé Lise	Nolin Marie-Claude
Chevrier Geneviève	Lapointe Amélie	Pilon Karine
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Katia	Rinfret-Lemire Estelle
Dubé Sylvette	Lavoie Nadine	Roy Mélissa
Ferland Alexandre	Lefebvre Andrée-Ève	Samson Valérie
Fuller Brigitte	Lefebvre Véronique	Schimek Christina
Gabriele Karine	Lemieux Alain	Séguin Josianne
Gagné Virginie	Lévesque Claude Marie	Thivierge Vincent

Ordre du jour

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2024 ET SUIVIS.....	1
3.	BILAN DU SERV DE L'ANNÉE 2023-2024.....	2
4.	OFFENSIVE PROFESSIONNELLE DE LA FSE : REMISE DES PÉTITIONS.....	2
5.	SEMAINE DE LA RELÈVE SYNDICALE : CAMP DE LA RELÈVE.....	2
6.	AIDE À LA CLASSE.....	3
7.	ACCUEILS ET DÉPLACEMENTS.....	3
8.	VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DU SERV.....	3
9.	SÉANCE D'OCTROI DES CONTRATS – AOÛT 2024.....	3
10.	CPM DES ÉCOLES : TRANSMISSION DES BILANS AU SYNDICAT.....	4
11.	DÉPASSEMENT D'ÉLÈVES, CALCUL ET PONDÉRATION À PRIORI.....	4
12.	VIDÉO RÉALISATION JOSÉE SCALABRINI.....	4
13.	QUESTIONS DIVERSES.....	4
14.	VARIA.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Brigitte Fuller,
Appuyé par Jean-François Beauchemin :

A2324-CD-DEC-47 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2024 ET SUIVIS

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Virginie Gagné :

A2324-CD-DEC-48 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 29 mai 2024 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Coupure de traitement du 6 novembre 2023

Il est important que les enseignantes et enseignants écrivent au centre de service à : laurence.lemieux@csstl.gouv.qc.ca, avant le 28 juin 2024, si la coupure de traitement lors de la grève de courte durée du 6 novembre 2023 incluait des périodes d'accueils et déplacements ou des périodes non assignées.

2.2. Saut de paie

Une entente avec le centre sera conclue dans les prochains jours : le saut de paie de quatre (4) semaines, prévu à l'été 2024 n'aurait finalement pas lieu. Les enseignantes et les enseignants du primaire se verront verser une paie le 22 août 2024 par le centre. Les deux parties négocieront dès le début d'année.

2.3. Annexes A

L'analyse des annexes A pour les enseignants spécialistes et les enseignants-orthopédagogues a été envoyée par courriel à tous les membres concernés par une ou des irrégularités dans leur annexe A 2023-2024. Les personnes déléguées ont reçu un courriel à ce sujet lundi après-midi pour les aviser de la démarche en cours. Un suivi ou une réponse par les membres concernés est souhaité afin que le comité des spécialistes améliore ses pratiques et que ce projet pilote soit un succès.

2.4. Séance d'information pour les enseignants à statut précaire

Plus de trente (30) membres étaient présents à la séance cette année et l'activité fut un succès. La formule est à conserver pour les prochaines éditions.

3. BILAN DU SERV DE L'ANNÉE 2023-2024

Les personnes déléguées et les substituts sont invités à faire la lecture du document A2324-CD-37. Essentiellement, le plan d'action a été repris et des commentaires ont été ajoutés dans les deux dernières colonnes pour démontrer les actions réalisées, partiellement réalisées ou non réalisées. De plus, les dates des événements, réseaux, séances d'informations, formations et rencontres ont été ajoutées au document.

4. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE DE LA FSE : REMISE DES PÉTITIONS

Selon la décision A2324-CD-DEC-46, les personnes déléguées, dans le cadre de l'offensive professionnelle et pédagogique de la FSE, doivent mobiliser le personnel enseignant de leur milieu à signer la pétition pour une refonte de l'évaluation des apprentissages sur la version papier présentée au document A2324-CD-33. La date limite pour remettre la pétition numérisée est reportée au 26 juin 2024. La version papier doit parvenir au syndicat au maximum le 25 juin à midi.

5. SEMAINE DE LA RELÈVE SYNDICALE : CAMP DE LA RELÈVE

Valérie Samson résume son expérience au camp de la relève en avril 2024. Elle invite les personnes déléguées à visionner la vidéo La CSQ engagée dans l'histoire.

6. AIDE À LA CLASSE

Les informations à retenir de la brochure Aide à la classe sont expliquées. Cette brochure est conjointement écrite par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), la Fédération du personnel de soutien (FPSS) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Il est à noter que le libellé « aide à la classe » est utilisé dans la convention collective 2023-2028 de la FSE, mais que le libellé « soutien à la classe » est utilisé dans celui de la FPSS. Il faut que le personnel enseignant utilise le libellé « aide à la classe » pour éviter toute confusion avec les autres types de soutien à la classe.

Il est rappelé que l'aide à la classe n'a aucun rôle pédagogique à faire.

C'est à la direction d'école de superviser cette personne et non à l'enseignante ou l'enseignant qui accueille l'aide à la classe.

Pour les surveillances, ce n'est pas une des tâches de l'aide à la classe. Toutefois, si la personne aide à la classe souhaite accomplir la surveillance à la récréation par exemple, c'est l'enveloppe budgétaire à cet effet qui la rémunèrera et non le salaire dédié à l'aide à la classe. En conséquence, ces personnes se verraient possiblement amputer de leur pause liée à leur titre d'emploi « Aide à la classe ».

Le syndicat tient à ce que cette information soit précisée à l'assemblée des personnes déléguées et que ce soit celle qui circule pour éviter toute confusion avec la question posée à l'assemblée des personnes déléguées de mai.

7. ACCUEILS ET DÉPLACEMENTS

Par les discussions, le syndicat précise l'imbrroglio sur la tâche pour les personnes suppléantes. Une lettre d'entente hors convention a été signée entre le gouvernement et la FSE.

Les personnes déléguées ayant des preuves que le centre a payé les accueils et déplacements lors de période de dépannage obligatoire et des preuves (procès-verbaux, courriels, etc.) où le centre informe qu'il cessera de verser le temps en accueils et déplacements lors de période de dépannage sont invitées à nous les transmettre.

8. VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DU SERV

Aucune commande n'a été effectuée puisqu'aucune demande n'a été reçue. En commentaires, il est suggéré de faire à nouveau la démarche avant les prochaines négociations nationales afin de recevoir le ou les vêtements à l'effigie du syndicat avant la mobilisation.

9. SÉANCE D'OCTROI DES CONTRATS – AOUT 2024

La séance d'octroi des contrats aura lieu le 7 aout 2024 par visioconférence. Le 20 juin 2024, le syndicat et le centre seront en négociation de la clause 5-1.14 de l'entente locale.

Des explications du nouveau statut E2 sont mentionnées. Ces postes sont réservés aux personnes légalement qualifiées.

Un courriel explicatif de ce nouveau statut sera envoyé.

10. CPM DES ÉCOLES : TRANSMISSION DES BILANS AU SYNDICAT

Il est demandé que les personnes déléguées assurent le suivi auprès du comité CPM de leur école pour que le bilan financier et les procès-verbaux des rencontres tenues cette année soient transmis au syndicat.

Le syndicat invite les écoles à suivre l'« entente sur les modalités de fonctionnement » du CPM primaire pour leur école, élaboré par le comité paritaire, afin d'éviter que le centre ne récupère des sommes réservées aux enseignantes et enseignants pour de la formation liée au projet éducatif ou la formation continue liée aux objectifs du plan d'engagement. Les sommes du CPM appartiennent aux enseignantes et enseignants pour leur propre formation.

Il est à noter que le nombre de journées de libération par école et par jour est une décision et exigence du centre et non celle du syndicat.

11. DÉPASSEMENT D'ÉLÈVES, CALCUL ET PONDÉRATION À PRIORI

Références :

[Calculateurs en cas de dépassement d'élèves](#) : [Calcul annexes 18, 20 et 21](#).

[Élèves HDAA – Facteurs de pondération E1](#) : tableau.

[Compensation primaire – préscolaire](#) : formulaire syndical.

12. VIDÉO RÉALISATION JOSÉE SCALABRINI

Nous visionnons [la vidéo](#) sur le bilan de la carrière de Josée Scalabrini qui prendra sa retraite au 30 juin 2024.

13. QUESTIONS DIVERSES

Séance de mutations et affectation modifiée

La personne concernée est invitée à communiquer avec le syndicat pour exprimer son insatisfaction.

Annexe 49

Malgré ses représentations, le syndicat s'est fait répondre par le centre qu'il n'allait pas afficher les postes liés à l'annexe 49 avant d'avoir la confirmation des sommes liées à cette mesure. Une personne déléguée exprime son mécontentement puisque les rencontres pour la composition des groupes sont terminées donc, les rencontres pour établir la liste des élèves par groupe pour la prochaine rentrée scolaire sont terminées. Elle a l'impression d'avoir perdu un temps précieux à les concevoir, surtout si une autre classe ouvre à son niveau en lien avec l'annexe 49. Le centre pourrait être proactif dans ce dossier comme on le voit ailleurs.

Entente rareté

La FSE demande depuis février 2024 de négocier les ententes de rareté. Nous n'avons toujours pas de nouvelles à savoir si ces ententes sont reconduites.

Des vérifications sont à faire sur l'application ou non de la rétroactivité salariale pour les enseignants retraités suppléants.

14. VARIA

Aucun point

Levée de l'assemblée à 18 h 04


Véronique Lefebvre
Présidente


Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat